

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

TULLE DÉPARTEMENT
TULLE CANTON
Secrétariat Général
KP/SC

## Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Florent PLAS, Premier Adjoint

Le Maire de la Commune de TULLE (Corrèze)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.18,
- Vu la délibération n°1 du 27 mars 2026 créant huit postes de Maires-Adjointes,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mars 2026,
- Vu la délibération n°2 du 27 mars 2026 portant délégation accordée au Maire et aux Adjointes conformément aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Une délégation permanente est accordée à Monsieur Florent PLAS, Premier Adjoint, pour exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire, les fonctions relatives au Cadre de Vie, à la Transition écologique et à la Communication.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Florent PLAS est autorisé, dans le cadre de sa délégation, à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives :

- à la définition de la stratégie d'aménagement et de gestion de la ville visant à améliorer la qualité de vie dans la commune en considérant les questions liées au logement, aux mobilités, aux espaces verts, à l'accès aux services
- à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments
- à la réduction des consommations d'énergie par la sobriété
- à la production d'énergies renouvelables et durables
- à la définition de la politique de communication interne et externe
- à la définition d'une stratégie de communication numérique
- à la valorisation de l'action des services municipaux via les différents supports de communication de la Ville

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent PLAS, la délégation dont il bénéficie sera exercée, par ordre de priorité par les Adjointes suivants : Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT et Madame Sylvie DALESME.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Florent PLAS, les Adjointes suivants : Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT et Madame Sylvie DALESME et le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et publié sur le site de la Ville de Tulle.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal.

TULLE, le 3 avril 2026  
 Le Maire,  
  
 Laurent MELIN

Transmis au contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : - 3 AVR. 2026

AP55\_03042026